

VERSION LATINE

Épreuve commune : écrit

L. Bellanger, E. Buchet, S. Cahanier, D. Mézières

Remarques générales

Pour la deuxième année consécutive, le texte de version latine soumis aux candidates et candidats était un texte de poésie, un extrait en distiques élégiaques tiré des *Fastes* d'Ovide. L'extrait revenait sur un des épisodes importants de l'histoire de la royauté romaine, traité également par Tite-Live au premier livre de l'*Ab urbe condita* (I. XLVII-XLVIII) : le meurtre de Servius Tullius par Tarquin, à l'instigation de la propre fille de Servius Tullius, Tullia. Si les historiens romains ont souligné la modération dont aurait fait preuve Servius Tullius durant son règne, les méfaits et l'impiété de Tullia, tout comme ceux de Tarquin (qui est alors appelé « le Superbe »), apparaissent assez nettement comme des actes d'*hybris* dans le récit ovidien. En cela, le passage proposé constituait une des illustrations possibles du thème choisi pour cette année, « mesure et excès ». Si une connaissance précise de l'épisode n'était pas exigée, il était en revanche attendu que les candidats sachent identifier Tarquin le Superbe au dernier roi de Rome, comme le rappelait, par ailleurs, le chapeau précédant le texte. De ce point de vue, *Superbus*, au v. 14, ne pouvait pas se traduire autrement que par « le Superbe ». Une traduction par « orgueilleux » témoignait d'une méconnaissance de la figure historique ou bien relevait de la glose.

La moyenne de l'épreuve s'établit à 10,04 (sur 565 copies corrigées) et les notes s'échelonnent de 0 à 20. 88 copies (soit 15,5% d'entre elles) ont obtenu une note égale ou supérieure à 16/20 et 130 copies (soit 23%) une note inférieure à 6/20. Le jury se réjouit d'avoir pu lire des versions très satisfaisantes, parfois même très élégantes et fidèles à l'esprit du texte, alors même que le passage présentait plusieurs difficultés.

La composition du passage en distiques élégiaques faisant se succéder hexamètres et pentamètres a pu toutefois dérouter certaines candidates et certains candidats, à tel point que plusieurs copies ont reproduit dans la traduction la mise en page des distiques avec des retraits un vers sur deux, en ne respectant pas toujours la syntaxe latine ou française. Le jury rappelle qu'une traduction versifiée n'est pas attendue pour un texte latin poétique et qu'une traduction en prose est sans doute préférable et moins ambitieuse pour une épreuve de version en temps limité. Si l'analyse syntaxique des propositions peut s'appuyer sur la structure métrique, le jury rappelle toutefois qu'une proposition peut également s'étendre sur deux vers ou plus et que la disposition des mots au sein des vers est plus libre qu'en prose.

Un nombre assez important de copies, de l'ordre de 20%, sont restées inachevées, ce qui a pu pénaliser certaines d'entre elles. Toutefois, comme l'année précédente, le jury souhaite attirer l'attention des futures candidates et futurs candidats sur le fait qu'une version globalement satisfaisante et seulement incomplète dans les derniers vers peut obtenir une meilleure note qu'une copie qui traduirait l'intégralité du texte, mais de façon complètement

fantaisiste. Le travail d'analyse syntaxique (l'analyse des verbes, le repérage des conjonctions de coordination et de subordination, l'identification des propositions, l'identification du ou des sujet(s) des verbes conjugués, l'analyse des cas) et sa restitution dans la traduction française restent essentiels dans l'épreuve de version. En outre, de très nombreux faux-sens ou contresens ont été commis du fait d'une mauvaise utilisation du dictionnaire latin-français. Nous encourageons vivement les candidates et les candidats à s'exercer très régulièrement à la version et à connaître, à partir de la lecture de textes originaux, un lexique latin étendu pour éviter de chercher un trop grand nombre de mots dans le dictionnaire.

Outre la compréhension du texte et la fidélité de sa traduction, l'épreuve de version évalue également la maîtrise de la langue française. Les fautes d'orthographe et de syntaxe sont, à ce titre, sanctionnées. Le jury a relevé de trop nombreuses fautes de conjugaison des verbes au passé simple. De même, les conjugaisons de l'impératif et du subjonctif ne sont pas toujours maîtrisées. Le participe passé du verbe « devoir » au masculin singulier porte un accent circonflexe (« dû ») qui le distingue du déterminant (« du »). Plusieurs anglicismes, comme « trône » au lieu de « trône » ont également été relevés. Nous rappelons enfin qu'un soin particulier doit être apporté à la présentation matérielle de la copie : il convient, à ce titre, d'écrire lisiblement et de sauter des lignes.

Remarques sur le texte

Tullia, coniugio sceleris mercede peracto, / his solita est dictis extimulare uirum / « Quid iuuat esse pares, te nostrae caede sororis / Meque tui fratris, si pia uita placet ? »

Le passage s'ouvrait sur plusieurs difficultés qu'une analyse rigoureuse de la phrase permettait cependant d'écarter rapidement. Il fallait tout d'abord voir que le segment entre virgules dans le premier vers était composé d'un ablatif absolu : *coniugio... peracto* (« après avoir contracté son mariage »). Plusieurs copies ont, de façon erronée, identifié *coniugio* à une forme de *coniunx*, *coniugis*, f. « l'épouse », mot de la troisième déclinaison, alors qu'il s'agissait bien de la forme à l'ablatif singulier de *coniugium*, -ii, n. « le mariage ». *Sceleris* ne pouvait pas être un adjectif que l'on a parfois cherché à accorder avec *coniugio*. Il s'agissait du substantif *scelus*, -eris, n. au génitif qui complétait le nom *mercede*. La principale difficulté était de bien voir que *peracto* ne pouvait s'accorder avec *mercede*, lui aussi à l'ablatif. Une analyse du genre de *merces*, -edis, substantif féminin, écartait une telle lecture puisque *peracto* ne pouvait être féminin. En revanche *coniugio... peracto* constitue bien un groupe à l'ablatif neutre singulier. Il était alors possible d'analyser le groupe nominal *mercede sceleris* comme un ablatif de prix ou éventuellement comme un ablatif instrumental à valeur de cause, les deux constructions soulignant, non sans cynisme, le bénéfice que tirent Tullia et Tarquin du meurtre de leur époux et de leur épouse respectifs.

Tullia (v.1) était ensuite le sujet de la proposition contenue dans le deuxième vers. Il importait de voir que le verbe conjugué (*solita est*) était une forme composée du verbe semi-déponent *soleo*, -es, -ere, *solitus sum* au parfait de l'indicatif. De forme passive, le verbe avait donc un

sens actif en tant que semi-déponent. Le verbe, *solita est*, se construit directement avec un infinitif (*extimulare*) suivi d'un complément d'objet direct à l'accusatif (*uirum*). *Virum* n'était pas une forme de *uirus*, -i, n. le « poison », comme on a pu le trouver dans de nombreuses copies, mais bien l'accusatif du mot *uir*, *uiri*, m. qui aurait dû être reconnu par les candidates et candidats. La difficulté résidait surtout dans le sens particulier de *uir*, à comprendre contextuellement au sens particulier de « mari » plutôt qu'au sens d'« homme ». Les erreurs ont par ailleurs été nombreuses en ce qui concernait l'analyse de *dictis* qui a parfois été compris comme un verbe conjugué et traduit par « elle dit », « dit-on » ou encore « on dit que Tullia ». Il convenait ici de reconnaître le substantif *dictum*, -i, n. à l'ablatif pluriel précédé du démonstratif *his* auquel il se rattachait. L'hyperbate, fréquente en poésie, pouvait dérouter à première lecture, mais une analyse rigoureuse du segment permettrait de voir que *his... dictis* formait un groupe nominal à l'ablatif pluriel et à valeur de moyen (« par ces mots ») qui annonçait les paroles rapportées au discours direct dès le vers suivant.

Le distique qui entame le discours direct a globalement été bien traduit. L'expression interrogative *quid iuuat ... ?* (« à quoi sert-il ... ? ») était indiquée dans le dictionnaire Gaffiot, tout comme sa construction avec l'infinitif qui était ici juxtaposé (*esse*). Plusieurs traductions ont été acceptées pour *pares* qui pouvait être compris comme adjectif au sens d'« égaux », de « pareils » ou comme adjectif substantivé au sens d'« époux ». Il n'est d'ailleurs pas impossible qu'Ovide joue sur la polysémie du terme. Il convenait ensuite d'identifier le parallélisme de construction, mis en valeur par la versification : *te caede sororis / meque tui fratris*, « toi par le meurtre de ma sœur et moi par celui de ton frère ». La dernière proposition, *si pia uita placet*, souvent traduite maladroitement par « si une vie pieuse plaît » pouvait être rendue de façon plus élégante par « si l'on se satisfait d'une vie pieuse » comme on a pu le trouver et le valoriser dans certaines copies.

Viuerē debuerant et uir meus et tua coniunx, / Si nullum ausuri maius eramus opus.

La première proposition a souvent donné lieu à des traductions satisfaisantes, *et uir meus et tua coniunx* ayant été correctement identifiés comme les sujets du verbe *debuerant*. La répétition de la conjonction de coordination des deux sujets était toutefois attendue dans la traduction française : « et mon mari et ton épouse ». Quelques fautes ont pu également porter sur la traduction de *debuerant*, à l'indicatif plus-que-parfait, qui devait être rendu en français par un conditionnel (« auraient dû »). L'infinitif *uiuere* a souvent bien été analysé comme le complément direct de *debuerant*.

Le pentamètre a posé davantage de problèmes. Le terme *ausuri* a parfois été traduit de façon erronée par « rivière d'Étrurie », le Gaffiot renvoyant au terme *Auser*, -eris, m. à l'entrée *Ausur*. L'absence de majuscule à *ausuri* interdisait toutefois une telle lecture. Le terme *ausuri* était à analyser comme la forme au participe futur et au nominatif pluriel du verbe *audeo*, -es, -ere, *ausus sum*. En outre, alors qu'*opus* a souvent été confondu avec *opes* et traduit par « richesses », il fallait bien identifier le terme au substantif *opus*, *operis*, n. (« l'œuvre », « l'ouvrage » ; « l'entreprise »). Il convenait alors de voir que l'adjectif *nullum*, au neutre, qualifiait *opus*. L'analyse de *maius* s'est avérée particulièrement difficile : de nombreuses copies n'ont pas traduit le terme ou l'ont considéré comme une forme de *Maius*, -i, m. (« le

mois de mai ») ; très peu de copies ont vu qu'il s'agissait de la forme neutre de *maior* autrement dit du comparatif de *magnum*. La difficulté était donc de voir, en dépit de la disposition des mots dans le vers, que *nullum... maius... opus* formait un groupe nominal à l'accusatif neutre singulier, complément d'objet direct d'*ausuri eramus*.

Et caput et regnum facio dotale parentis ! / Si uir es, indictas exige dotis opes !

Dans la suite du discours direct, Tullia exhorte fermement Tarquin à faire preuve de courage pour accéder au trône. Le sens de *facio*, *-is*, *-ere*, *feci*, *factum* n'est pas ici celui, concret, de « fabriquer », mais celui, figuré, de « transformer », « constituer ». *Caput et regnum*, coordonnés, constituent le complément d'objet direct du verbe tandis que *dotale* est un adjectif attribut du complément d'objet direct : « et je constitue en dot la tête et le royaume de mon père ! ». Plusieurs faux-sens ont été commis sur le terme de *caput*, *-itis*, n. qui ne désigne pas ici la « capitale », mais bien la « tête », c'est-à-dire « la vie » de son père. De nombreuses fautes de construction ont également été relevées à propos du génitif *parentis* qui complète les noms *caput* et *regnum* et non l'adjectif *dotale*. Là encore, la disposition des mots au sein du vers a pu induire plusieurs candidates et candidats en erreur. À noter également que si *parentis* désigne potentiellement tout parent, il renvoie ici en contexte au père de Tullia, Servius Tullius : il était à traduire par « père ». Nous rappelons que « dot » s'écrit sans -e et que l'adjectif « dotal » est inusité ou technique.

Dans le pentamètre, la proposition *si uir es* a souvent été très bien traduite. Contrairement aux autres occurrences du terme où *uir*, *uiri*, m. prenait le sens de « mari », ici c'est bien le sens d'« homme » qu'il fallait convoquer puisque Tullia fait appel à l'orgueil viril de Tarquin pour l'inciter à faire preuve de force de caractère (*uirtus*) en tuant Servius Tullius. L'analyse verbale a posé davantage de problèmes. *Indictas* a, à tort, souvent été considéré comme un indicatif présent à la deuxième personne du singulier (« tu indiques », « tu réclames »). Le verbe conjugué de la proposition était toutefois *exige*, à la deuxième personne du singulier de l'impératif présent. *Indictas* était à interpréter comme le participe passé de *indico*, *-is*, *-ere*, *-dixi*, *-dictum* rattaché à *opes*, substantif féminin à l'accusatif pluriel. Les *indictas... dotis opes* renvoyaient ainsi aux richesses de la dot notifiées précédemment par Tullia.

Regia res scelus est : socero cape regna necato / Et nostras patrio sanguine tingue manus ! »

Si la première partie de ce distique n'a posé que des problèmes mineurs, comme l'identification du sujet de *est*, ou la traduction de *res*, *rei*, f. (on ne pouvait se contenter de « chose »), la deuxième partie a été bien moins réussie. Il fallait d'une part bien repérer que *necato* se rapportait à *socero*. D'autre part, curieusement, c'est la traduction de *cape regna* qui semble avoir posé le plus de problèmes. De nombreuses copies n'ont pas identifié le verbe *capiō*, *-is*, *-ere*, *cepi*, *captum*, et, cherchant *cape* dans le Gaffiot, ont considéré qu'il s'agissait de *capus*, *i*, m., le chapon, ce qui a occasionné nombre de traductions fantaisistes dans lesquelles, par exemple, un « chapon royal » éliminait son beau-père. Outre le fait qu'on est en droit d'attendre des candidats qu'ils connaissent le verbe *capiō*, qui est un exemple type de conjugaison dans

la plupart des grammaires, on espère que leur compréhension globale de l'extrait est suffisante pour repérer qu'un chapon n'a rien à faire ici et qu'il s'agit donc d'un contresens.

Dans le pentamètre, plusieurs copies n'ont pas compris que *nostras* déterminait *manus* ; par ailleurs, *patrio* a souvent été traduit par « de la patrie » au lieu de « paternel », quand il n'a pas été interprété comme une forme de *pater*, *patris*, m.

Talibus instinctus solio priuatus in alto / Sederat ; attonitum uolgus in arma ruit.

La première partie de ces deux vers a posé de nombreux problèmes aux candidates et candidats, principalement parce que beaucoup d'entre eux n'ont pas identifié *instinctus* comme une forme du participe de *instingo*, -is, -ere, -xi, -ctum apposé au sujet et l'ont interprété comme le substantif *instinctus*, -us, m., souvent traduit alors par « instinct(s) » ou « stimulation(s) », « excitation », « instigation » ; une telle confusion rendait *talibus* difficile à intégrer dans la syntaxe, puisque il s'agit bien d'un complément instrumental à l'ablatif rattaché au participe passé passif. Qui plus est, *talibus*, e n'était de toute évidence pas connu dans de très nombreux cas, et *talibus* a donc souvent été traduit par « talon », « cheville » ou « pied », faute que l'on retrouve d'ailleurs dans la suite de la version ; on trouve même, heureusement plus rarement, plusieurs traductions par « taliban », sans que cet anachronisme évident n'ait apparemment surpris. *Priuatus* a rarement été bien traduit par « simple particulier » comme on l'attendait ; dans bien des cas il a été compris comme un adjectif allant avec *instinctus* confondu avec un nom, et traduit par « privé », dans certains cas « privé de » complété par *solio*. Plusieurs copies ont également été perturbées par la disposition des mots, plus libre qu'en prose, et n'ont pas identifié le groupe *in solio alto*.

Le jury a en revanche accepté deux traductions pour *attonitum uolgus in arma ruit*. On pouvait en effet considérer soit *uolgus*, -i, n. « le peuple » soit « Tarquin » (non exprimé) comme sujet de cette proposition, car le verbe *ruo*, -is, -ere, *ruo*, *rutum* accepte aussi bien la construction intransitive que la construction transitive et qu'il est donc possible de comprendre *uolgus* comme un nominatif ou un accusatif. Les copies n'ont souvent pas pris en compte le cas de *arma*, un accusatif indiquant la destination, et on a trouvé plusieurs traductions comme « le peuple en armes se rue ».

Hinc cruor et caedes infirmaque uincitur aetas :

Le caractère elliptique de ce vers a pu troubler les candidates et les candidats. Beaucoup de copies n'ont pas vu qu'il se composait de deux parties distinctes coordonnées par -que : *Hinc cruor et caedes* « de là, sang et massacre » d'une part, suivi de *infirma uincitur aetas* « l'âge faible est vaincu » d'autre part. Même quand la construction a été bien comprise, beaucoup de copies ont mal interprété *infirma aetas* et l'ont traduit par « enfance », ou « jeunesse », ce qui est une traduction possible mais qui fait fi du contexte en suivant aveuglément le dictionnaire Gaffiot qui donne cette traduction pour un passage de Cicéron : puisqu'il était question du vieux roi Servius Tullius, il est bien question de « vieillesse ». Enfin *uincitur* a souvent été traduit par « est enchaîné », ce qui traduit encore une fois une mauvaise lecture du dictionnaire :

il s'agit bien d'une forme du verbe *uincō*, -is, -ere, uici, uictum, et non de *uincio*, -is, -ire, uinxi, uinctum.

Sceptra gener socero rapta Superbus habet :

Beaucoup de copies semblent avoir eu du mal à construire ce vers. *Habet* a souvent été omis, les candidats lui préférant *rapta* comme verbe, sans s'apercevoir qu'il s'agissait d'un participe passé passif qui s'accordait avec *sceptra*, formant un groupe nominal complément d'objet direct de *habet*. De la même manière, plusieurs copies n'ont pas vu que *socero* était le complément d'objet indirect de *rapta*. Du point de vue du vocabulaire, *socero*, de *socer*, -eri, m. « beau-père » et *gener*, -eri, m. « gendre » ont parfois été confondus avec d'autres mots, *socius*, -ii, m. « compagnon » et *genus*, -eris, n. « genre, espèce », par exemple. Comme cela a été signalé plus haut, étant donné le contexte, il convenait de traduire *Superbus* par « le Superbe », et ce d'autant plus que le terme porte la majuscule

Ipse sub Esquiliis, ubi erat sua regia, caesus / Concidit in dura sanguinolentus humo.

La plupart des copies n'ont pas compris qu'*ipse* renvoyait à Servius Tullius et non à Tarquin le Superbe, voire l'ont accordé à *Esquiliis* (occasionnant ainsi beaucoup de traductions erronées du style « au pied même de l'Esquilin »). On attendait que la traduction mette en valeur le fait que les candidats avaient compris que c'est bien de Servius Tullius qu'il s'agissait. *Regia*, -ae, f. « résidence royale, palais » a souvent été confondu avec *regnum*, -i, n. et traduit par « règne », ou « royaume », sans que le verbe *erat* au singulier ne soit d'ailleurs pris en compte. La plupart des copies n'ont pas vu que *caesus* était un participe passé apposé au sujet et, se fiant au premier sens donné dans le dictionnaire, l'ont traduit comme un participe substantivé par « dépouille » ou « cadavre », le considérant donc fréquemment comme le complément d'objet direct de *concidit*.

Au vers suivant, *concidit* a d'ailleurs souvent été traduit par « coupe en morceaux » : même si les deux verbes ont des formes proches, il fallait ici préférer le *concido* formé sur *cado*, -is, -ere, *cecidit*, *casum* « tomber » et non celui formé sur *caedo*, -is, -ere, *cecidit*, *caesum* « frapper, couper », au risque, comme l'ont fait de nombreuses copies, de présenter Tarquin « découpant en morceaux des cadavres sanguinolents ». Beaucoup de copies n'ont pas vu que *dura* s'accordait avec *humo*, et/ou ont fait de *sanguinolentus* un adjectif qualifiant *humo* et non une apposition au sujet.

Filia, carpento patrios initura Penates, / ibat per medias alta feroxque uias.

Le premier terme de ce distique, *filia*, devait être traduit en français par un groupe nominal comprenant un déterminant possessif, pour bien montrer que la personne dont il s'agit est Tullia, fille du roi précédemment évoqué (*ipse*, deux vers plus tôt). Il était dommage et faux de n'employer que l'article défini (« la fille »), qui ne rendait pas pleinement compte du sens du texte : Ovide emploie à dessein ce terme évoquant le lien familial pour rendre compte de l'horreur de la scène à venir. Dans le groupe suivant encadré par des virgules, apposé au sujet

filia, il convenait de reconnaître un participe futur dans la forme *initura*, du verbe *ineo* : « sur le point d'entrer ». Le verbe, ici dans sa forme participiale, se construit de façon transitive avec l'accusatif *patrios Penates* qui doit être traduit en français par un nom masculin (on a regretté de trouver à de trop nombreuses reprises le substantif qualifié par un adjectif accordé au féminin dans les copies). Le terme *carpento* a fait l'objet de nombreuses erreurs d'analyse : il a souvent été compris comme le gérondif du verbe *carpo*, *is*, *ere*, *carpsi*, *carptum*, « cueillir » ou « déchirer ». Une lecture vigilante ainsi qu'une bonne connaissance de la morphologie permettait d'éviter cette confusion entre *carpento* et *carpendo*. En réalité, le terme, à l'ablatif de moyen, provient du substantif *carpentum*, *i*, n., qui désigne « la voiture de transport, le char ».

Au vers suivant, le groupe prépositionnel *per medias uias* a souvent été mal traduit. Il fallait, comme on l'a trouvé dans certaines copies, reconnaître le tour *summa arbor* et recourir à la substantivation de l'adjectif : « au milieu des rues ». Les expressions telles que « les rues centrales », « les rues principales » ou encore « les rues intermédiaires » ne convenaient pas. Le poète souligne comment l'orgueil de Tullia se manifeste dans sa façon de conduire le char qui l'entraîne. Les adjectifs *alta* et *ferox* ont le plus souvent été compris comme des épithètes de *uias*, erreur qu'une analyse rigoureuse des désinences permettait d'éviter. Les deux termes qualifient bien plutôt le sujet de la phrase, *filia*. Il fallait également traduire *alta* non pas dans son sens littéral (« élevée », « haute »), mais dans son sens figuré (« altière » ou mieux encore, « hautaine »), qui s'accordait avec le sens moral de *ferox* : « farouche ».

Corpus ut aspexit, lacrimis auriga profusis / Restitit ; hunc tali corripit illa sono :

Ce vers a fait l'objet de nombreux contresens dans les copies des candidats, principalement en raison d'une mauvaise interprétation concernant le sujet du verbe *aspexit*. De nombreuses copies ont compris, dans la continuité de la phrase précédente, que le sujet était *filia* ; certains candidats ont bien compris qu'*auriga* était sujet mais ils ont pensé, peut-être du fait d'une erreur d'analyse portant sur le genre du nom, que le terme renvoyait encore une fois à Tullia et ils l'ont traduit par « la conductrice ». *Auriga*, -ae, terme masculin, désigne cependant bien dans cette scène, le cocher du char de Tullia, doué des sentiments de piété filiale qui font défaut à cette fille ingrate et criminelle. Le verbe *restitit*, parfait de *resisto*, *is*, *ere*, *restiti* a souvent fait l'objet d'un faux-sens : il ne fallait pas le traduire par le verbe « résister », qui aurait comme complément un datif dans le terme *lacrimis*, mais par le sens de « s'arrêter ». En effet, l'analyse du groupe *lacrimis profusis* comme ablatif absolu est plus satisfaisante ; tandis que la construction intransitive du verbe est attestée et fonctionnait très bien ici. Dans la proposition suivante, il fallait comprendre que le pronom *illa* renvoyait à Tullia tandis que le terme *hunc* se rapportait à l'aurige, ce qui n'était pas évident si les sujets des verbes *aspexit* et *restitit* n'avaient pas été clairement établis.

Le terme *tali* dans le groupe *tali sono*, comme plus haut dans le texte (*talibus instinctus*) a fait l'objet d'importants problèmes de traduction allant jusqu'au non-sens : dans certaines copies, *tali* a été compris comme l'ablatif du substantif *talus*, *i*, m., la cheville, le talon (« elle le saisit par la cheville »). Une analyse rigoureuse de la déclinaison et de la forme aurait dû empêcher

cette erreur et permettre de voir dans le terme l'ablatif du pronom-adjectif *talīs, is, e* qui qualifie ici le substantif *sono* : « celle-ci s'en prend à lui sur ce ton / en ces termes ».

« *Vadis an expectas pretium pietatis amarum* ? »

Le discours direct de Tullia à l'aurige a donné du fil à retordre aux candidats. De nombreux non-sens ont porté sur le terme *uadis*. La plupart des candidats ont compris qu'il s'agissait du substantif *uadum, i, n.*, « le gué », utilisé comme ablatif de lieu. Rares ont été les copies capables d'analyser la forme comme une deuxième personne du singulier du verbe *uado, is, ere*. Pourtant, une bonne connaissance du fonctionnement de la particule *an* pouvait permettre de comprendre que les termes *uadis* et *expectas* étaient coordonnés et ainsi de les analyser comme des formes conjuguées. Bien que le génitif *pietatis* ait généralement bien été analysé comme le complément du nom de *pretium*, ce dernier substantif n'a pas souvent été bien interprété : de nombreuses traductions ont été proposées (« caution », « taille », « gage », « signe », « répondant »...). Il fallait simplement rester proche du texte latin et comprendre la notion de prix au sens de récompense. De la même façon, l'épithète *amarus, a, um* a fait l'objet de nombreux contresens, voire non-sens : il a régulièrement été perçu comme une forme déclinée de *amor, oris, m.* ou compris et traduit comme un substantif, « l'amertume ». L'inversion du sujet propre à la forme interrogative, enfin, a trop souvent été omise (« tu attends » au lieu de « attends-tu ? »).

Duc, inquam, inuitas ipsa per ora rotas ! »

Les difficultés auxquelles se sont heurtés les candidates et les candidats dans le segment précédent les ont également gênés dans la compréhension de celui-ci. L'analyse des deux formes verbales en début de vers a d'abord fait défaut dans un certain nombre de copies : *duc* est bien une deuxième personne de l'impératif. Certaines copies en ont fait à tort une forme de *dux* au vocatif. Cette première forme verbale est suivie par une incise que les grammairres latines invitent à traduire par « dis-je ». Ici l'adresse de Tullia à son cocher supposait d'introduire une deuxième personne du singulier : « te dis-je ». Dans le groupe prépositionnel suivant, *ora* a souvent été compris comme le dérivé de *ora, ae, f.* : « le rivage, le bord », ce qui correspondait à un non-sens. Il fallait identifier la forme accusatif neutre pluriel du terme *os, oris, n.* qui désigne, comme à la fin du texte, « le visage » ou « la bouche ». Il est renforcé par le pronom-adjectif *ipsa* que certains candidats ont traduit comme s'il portait sur *rotas*. L'analyse rigoureuse de la forme et du cas interdisait cet accord : *rotas* est l'accusatif complément d'objet direct de l'impératif *duc*, et il a déjà une épithète dans le terme *inuitas*. *Rotas* ne pouvait donc pas non plus être une deuxième personne du singulier, tout comme *inuitas* : les traductions « tuournes » et « tu invites » ont été sanctionnées comme des non-sens. L'adjectif *inuitus, a, um*, bien connu grâce à la citation de Racine (empruntée à Suétone, *Vie des douze Césars*, 8) dans la préface de sa pièce *Bérénice*, a pour effet d'attribuer aux roues, forcées de passer « malgré elles » sur le visage du père, des sentiments humains, et de souligner par contraste la cruauté et l'absence de pitié de Tullia.

Certa fides facti : dictus Sceleratus ab illa / Vicus et aeterna res ea pressa nota.

Les deux vers de ce distique sont parmi ceux qui ont posé le plus de difficultés aux candidates et candidats, en particulier du fait de l'absence de verbe conjugué exprimé. La difficulté naissait aussi du statut de cette phrase : il s'agit d'une parenthèse étymologique dans laquelle le poète, interrompant son récit, défend la véracité de la légende en rappelant que le crime de Tullia a laissé une trace tangible dans le nom d'une rue, le *Vicus Sceleratus*. Cela a été rarement compris, en dépit de la présence d'une majuscule à *Vicus* comme à *Sceleratus*, entraînant de nombreux contresens. Puisque le poète parle d'une réalité contemporaine, il convenait d'utiliser les temps du présent en rétablissant, dans la première proposition, le verbe *est* sous-entendu par la structure attributive (« La crédibilité de ce fait est certaine »). Dans la seconde partie de la phrase, le poète emploie le parfait passif (qu'il fallait traduire par des passés composés) pour expliquer l'origine du toponyme (*dictus* <est> et *pressa* <est>). Le verbe *dicere*, au passif, a ici le sens de « recevoir un nom » et appelle un attribut (*Sceleratus*) du sujet (*Vicus*). Bien que le dictionnaire donne d'abord à *uicus* le sens de « quartier », de nombreuses expressions montrent que ce mot désigne une « rue » (*uicus Longus*, etc.) : en contexte, puisque c'est dans la rue que Tullia commet son crime, ce sens devait être préféré. *Illa* désigne Tullia, ce qui a généralement été bien repéré.

Dans la dernière proposition, l'accumulation de formes en *-a* a occasionné de multiples erreurs de construction. La scansion du pentamètre pouvait faciliter l'analyse : *ea* (*a* bref) est au nominatif singulier et s'accorde donc avec *res* dont il est le déterminant ; *pressa* (*a* bref), également au nominatif singulier, ne pouvait être interprétée que comme le verbe principal (*pressa* <est>) ; enfin, *aeterna* et *-par* déduction- *nota* (*a* longs) sont à l'ablatif singulier et forment par conséquent un groupe nominal complément circonstanciel de moyen.

Post tamen hoc ausa est templum, monumenta parentis, / tangere ; mira quidem, sed tamen acta loquar.

La première partie de cette phrase a donné lieu, en général, à de bonnes traductions. Il convenait cependant d'en proposer une analyse syntaxique rigoureuse : si *post* peut être adverbe, il est plutôt ici préposition et son régime, *hoc*, renvoie au récit du crime qui vient d'être commis. Cette relance de la narration se justifie par la présence, comme on l'a vu, d'une parenthèse dans les deux vers précédents. Toute autre construction était soit fautive (*ausa* a ainsi parfois été considéré comme le régime de *post*, ce qui avait pour conséquence de rendre la phrase averbale), soit maladroite (*hoc* a ainsi pu être interprété comme le déterminant de *templum*, ce qui est grammaticalement possible si on fait de *post* un adverbe). Une fois délimité le groupe prépositionnel *post hoc*, l'identification du verbe (*ausa est*, au parfait) et de son sujet (*illa* dans la phrase précédente, c'est-à-dire *Tullia*) n'a en général pas posé de difficulté. Le complément prend la forme d'un infinitif en rejet au début du vers suivant, *tangere*, lui-même complété par un complément d'objet direct, *templum*. Cette expression a donné lieu à divers faux-sens : il fallait comprendre que Tullia « pénètre dans le temple », non qu'elle le « touche » au sens propre ; il n'était pas nécessaire de gloser *templum* par « temple de la Fortune », la note n'étant là que pour aider à comprendre la suite du texte. *Monimenta*, bien qu'il soit au pluriel, est apposé à *templum*, ce qui n'a pas toujours été vu. La transposition au singulier était plus

naturelle en français. Une traduction littérale par « monument » était possible, mais les meilleures traductions sont celles qui ont cherché à expliciter l'idée que ce temple « conservait la mémoire (*moneo*) » de Servius Tullius, conformément au sens étymologique du terme *monimentum*, -i, n., ce qui permettait de souligner l'impiété de l'action de Tullia. *Parentis* est un génitif singulier : il était donc question du « père » de Tullia (Servius Tullius), et non de ses « parents », comme cela a été relevé plus haut dans le texte.

Seules quelques copies sont parvenues à proposer une traduction satisfaisante du segment *mira quidem, sed tamen acta loquar*. Une analyse syntaxique rigoureuse permettait cependant d'en comprendre la construction. La présence, d'abord, du point-virgule interdisait d'introduire dans la syntaxe de la dernière proposition des mots de la précédente : les ponctuations fortes marquent des ruptures syntaxiques sur lesquelles il convient de s'appuyer. La forme verbale, ensuite, a rarement été bien analysée : *loquar* est un futur de l'indicatif, et tout autre interprétation risquait d'entraîner des contre-sens. L'emploi de la première personne permettait d'identifier dans cette proposition un commentaire auctorial portant, comme l'indique le futur, sur la suite du récit : le poète annonce le prodige dont il va être question dans les deux derniers distiques du texte. Le jury rappelle aux candidates et candidats qu'il est important de prêter attention aux conjonctions de coordination : le *sed* coordonne les deux compléments d'objet direct de *loquar*, *mira* et *acta*, au neutre pluriel ; l'opposition est soulignée par la présence de deux adverbes portant respectivement sur l'un et l'autre compléments, *quidem...* (« certes ») *tamen...* (« cependant ») : « Je vais rapporter des faits certes étonnants, mais qui se sont pourtant produits. » L'analyse grammaticale rigoureuse des mots est toujours essentielle : l'adjectif substantivé *mira* a parfois été traduit comme s'il s'agissait du verbe *miror*, -aris, -ari, -atus sum « s'étonner », et coordonné avec *loquar*.

Signum erat in solio residens sub imagine Tulli ; / dicitur hoc oculis opposuisse manum / et uox audita est : « Voltus abscondite nostros, / ne natae uideant ora nefanda meae ! »

Dans les derniers vers, Ovide rapporte deux prodiges qui se seraient produits dans le temple de la Fortune après le meurtre de Tullius. Le vers 27 n'a pas particulièrement posé de problèmes de construction : le verbe *erat*, à traduire par « il y avait », a pour sujet *signum* développé par un participe apposé, *residens*, et deux groupes prépositionnels, *in solio* et *sub imagine Tulli*. En revanche, il a donné lieu à de nombreux faux-sens, sans doute, dans certains cas, car le temps a manqué en fin de version pour vérifier les données du dictionnaire. *Signum*, d'abord, a rarement été convenablement traduit par « statue » (« signe », « empreinte », « ombre »... ne convenaient pas en contexte), ce qui a entraîné des contresens sur la suite du passage. *Solio*, ensuite, désigne un « trône » (comme auparavant dans le texte) et non un « cercueil » ; l'analyse de ce mot (ablatif singulier de *solium*, i, n., mot de la deuxième déclinaison) a par ailleurs donné lieu à des contresens (identification fautive d'une forme de *sol*, *solis*, m., mot de la troisième déclinaison, voire traduction par « sol » ou « terre »). Enfin, le groupe prépositionnel *sub imagine Tulli* a souvent été compris comme un complément circonstanciel de lieu (« sous une représentation de Tullius ») : seules de rares copies, parmi celles qui avaient compris qu'il était déjà question d'une représentation sculptée de Servius Tullius dans la première partie du vers,

ont vu que le groupe avait le sens spécifique de « à l'image de Tullius » ou « reproduisant les traits de Tullius ».

La construction des deux propositions suivantes a parfois été mal analysée. Il fallait d'abord prêter attention à la coordination, qui permettait de délimiter les deux segments syntaxiques (*dicitur hoc oculis opposuisse manum et uox audita est*). Si la seconde proposition n'a posé aucun problème particulier, ce n'est pas le cas de la première. *Hoc*, au neutre, a pour antécédent *signum*, ce qui n'a pas toujours été identifié. *Dicitur* est une forme de passif impersonnel au présent de l'indicatif (« on rapporte que ») et introduit une proposition infinitive dont le sujet est *hoc* (et non *manum*) et le verbe *opposuisse* au parfait ; on pouvait toutefois aboutir à une traduction acceptable en considérant *hoc* comme le sujet de *dicitur*, construit alors avec un infinitif, comme cela a été accepté. La construction *manum oculis opponere* est rappelée dans le dictionnaire Gaffiot.

Le discours direct qui conclut l'extrait est attribué à une *uox* dont on devait déduire qu'elle émanait de la statue. Là encore, les erreurs de construction ont été nombreuses, parfois en conséquence d'une mauvaise analyse morphologique : *abscondite* n'a pas toujours été identifié comme un impératif présent, l'accusatif pluriel *uoltus* a parfois été interprété comme une forme du verbe *uolo*, *uis*, *uelle*, etc. L'analyse grammaticale laisse pourtant peu de place au doute. L'impératif *abscondite* est développé par un groupe nominal, *uoltus nostros*, qu'il était plus naturel de traduire par un singulier (« mon visage »). La subordonnée finale (*ne* + subjonctif) qui occupe l'ensemble du dernier vers a presque toujours été identifiée, mais l'identification du sujet de *uideant* a souvent posé problème : il fallait comprendre qu'il s'agissait de *uoltus* dans la proposition précédente, ce qui permettait ensuite de correctement délimiter les deux groupes nominaux complément d'objet (*ora nefanda*) et complément du nom (*natae meae*). La statue de Tullius s'indigne de la présence sacrilège de sa fille dans son temple, et se refuse à porter ses regards sur elle. Si *nefanda* a effectivement une forme d'adjectif verbal, il s'agit en réalité d'un adjectif qualificatif simple (« criminelle »), sans idée d'obligation.